



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 janvier 2001**

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 janvier 2001

**Chemin communal : acquisition ROFFIDAL - secteur 9 : La  
Tranchée**

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Jean-Robert BEJUGE.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE

DELIBERATION D2010232001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 janvier 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Chemin communal : acquisition ROFFIDAL - secteur 9 : La  
Tranchée**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal, Monsieur et Madame ROFFIDAL ont donné leurs accords pour la vente dans le secteur de la Tranchée :

- d'emprises de terrain, en nature de chemin empierré, d'une superficie totale d'environ 975 m<sup>2</sup>, s'effectuant sur les parcelles suivantes cadastrées :

- section EV n° 1 pour une superficie de	685 m <sup>2</sup>
- section EV n° 35 pour une superficie de	65 m <sup>2</sup>
- section EV n° 36 pour une superficie de	225 m <sup>2</sup>

- d'une emprise de terrain, en nature de chemin, d'une superficie d'environ 1 530 m<sup>2</sup> prélevée sur la parcelle sise à Saint-Symphorien et cadastrée section ZS n° 131 d'une superficie totale de 188438 m<sup>2</sup>.

La surface exacte de ces emprises sera déterminée par géomètre-expert.

Ces acquisitions vont permettre d'assurer la liaison entre le chemin du Bois de la Tranchée et le Chemin rural existant sur la commune de Saint-Symphorien.

Le prix de la cession est de 3 757,00 F (soit 1,50 F/m<sup>2</sup>) conforme à l'estimation globale du Domaine pour le Chemin Communal.

L'indemnité d'éviction due par la Ville à l'exploitant agricole du terrain, Monsieur ROFFIDAL André, s'élève à 5 694,00 F (conforme à l'avis du Domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître CAZENAVE. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du budget.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)